

Mise en ligne : 28 mars 2018.
Dernière modification : 25 mai 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

Société algérienne des
VINS MOUSSEUX NATURELS (SOVIMONA), Birmandreis
création de Pierre Germain
et des Domaines du Kéroulis
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Domaines_du_Keroulis.pdf



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

VINS MOUSSEUX NATURELS
S.A. au capital de 2.000.000 de fr.
divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées

Statuts déposés le 22 octobre 1930, en l'étude de M^e Godin, notaire à Alger
Constitution définitive de la société suivant délibérations des assemblées générales des
28 octobre et 3 novembre 1930

Droits de timbre acquittés par abonnement
Journal officiel du 31 décembre 1930

Siège social : Birmandreis (Alger)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
Un administrateur : Germain
Par délégation du conseil d'administration : Dittweiler
Birmandreis, le 15 janvier 1931
RC Alger 22-954
La Typo-Litho, Alger

(L'Écho d'Alger, 3+5+7 mars 1931)

COLONS, confiez vos vins à la SOCIÉTÉ DES VINS MOUSSEUX NATURELS,
Birmandreis, qui vous les rendra transformés en délicieux mousseux.

LE VOYAGE D'ÉTUDE EN ALGÉRIE
DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE D'AGRICULTURE DE RENNES
(L'Écho d'Alger, 31 mars 1931)

.....
Dès leur accès sur la terre algérienne, les élèves de l'école nationale d'agriculture de
Rennes au nombre de près de cinquante, accompagnés de leurs professeurs, se sont
rendus à la C.G.A.A., où ils ont été accueillis par son président, M. Baubier, autour
d'une table hospitalière, agrémentée des meilleurs produits généreusement offerts par
la société anonyme des vins mousseux de Birmandreis.

COLONS !
(L'Écho d'Alger, 25+29 septembre 1931)

Faites champagner vos vins.
Visitez notre installation unique en France. Société des vins mousseux naturels, au
capital de deux millions de fr.
Birmandreis. Téléphone 0-32.

Société des vins mousseux naturels
(Exposition coloniale de Paris-Vincennes, 1931)

Il est une constatation, aujourd'hui bien établie, que l'Algérie possède des vignobles
produisant des vins dont l'arôme et le parfum les placent au rang de crus justement
réputés. La dégustation possible à l'Exposition Coloniale en donne une preuve édifiante.
La Société des vins mousseux naturels dont les importantes installations se trouvent à
Birmandreis, à trois kilomètres d'Alger, produit des vins mousseux par fermentation en
cuves closes ; l'incorporation des gaz carboniques naturels à des vins particulièrement
choisis donne aux marques présentées une réputation mondiale, à telle enseigne que
les commandes n'étant plus satisfaites que difficilement, l'importance de la production
doit être quadruplée au cours de l'année 1931. Le siège social à Birmandreis (Alger),

service des exportations, reçoit toutes les commandes et se plaît à fournir tous renseignements demandés.

Exposition coloniale de Vincennes
(*L'Écho d'Alger*, 1^{er} novembre 1931)

Médaille de bronze.

COLONS !
(*L'Écho d'Alger*, 12+13+19+20+26+27 décembre 1931)

La SOCIÉTÉ DES VINS MOUSSEUX NATURELS, garantis produits en cuves closes, vous offre son GRAND MOUSSEUX « SAINT-GERMAIN » en doux et demi-sec, également exquis et régénérateurs.

En vente chez tous vos bons fournisseurs. Téléphone 39-26, Alger.

(*L'Écho d'Alger*, 7 décembre 1932)

Société algérienne des vins mousseux naturels demande VRP. Importante commission.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES VINS MOUSSEUX NATURELS
(*L'Écho d'Alger*, 25 février, 14 mars 1933)

Liste n° gagnants tombola.
Lots à retirer au siège.

FAILLITE SABATÉ
A CÉDER
de gré à gré sur appel d'offres
(*L'Écho d'Alger*, 23 mars 1933)

Un portefeuille de valeurs diverses non cotées en Bourse dépendant de la faillite SABATÉ, comprenant : 10 actions de la Société nord-africaine des huiles industrielles, 24 actions de la S.A.M.A., 80 parts de la Caisse agricole d'Algérie, 8 actions Entreprise nord-africaine de constructions, 40 actions Société d'instruments de culture nord-africaine, 25 actions « Terre d'Afrique » sans titre, 10 actions « Courtier nord-africain » sans titre, 1 action Omnium financier privé de l'Afrique du Nord [lié aux Domaines du Kéroulis], 148 parts, libérées de un quart, de la Tabacoop kabyle sans titre, une souscription de 28 actions à la Société algérienne d'études, une souscription à la Société nord-africaine d'ameublement, une souscription de 50 actions à la Coopération agricole et industrielle, [une souscription de 30.000 fr. à la Société des vins mousseux naturels de Birmandreis, sans titre](#), une souscription de 25.000 francs à la Compagnie fermière des

moûts concentrés, sans titre, une souscription de 6.000. francs à l'Air comprimé agricole, sans titre, dix obligations El-Djezaïr.

Pour renseignements et offres à faire avant le 1^{er} avril, s'adresser à M. TRACOL, syndic, 6, boulevard Baudin.

Le stand des Grands Vins Mousseux « Saint-Germain »
(*L'Afrique du Nord illustrée*, avril 1933)



Le stand des grands mousseux Saint-Germain.

Dans un stand aménagé avec beaucoup de goût, la Société algérienne des vins mousseux naturels nous a présenté toute la gamme de ses excellents mousseux : Pointe-Rouge « sec », qui peut rivaliser avec les grands champagnes ; Pétillant Rosé, dont le rubis étincelant contraste avec le panache blanc du demi-sec ; Muscati « doux », au parfum délicat et pénétrant à la fois, évocateur des fleurs les plus suaves.

Pendant toute la durée de la Foire, le stand a présenté la plus vive animation.

Tous les visiteurs voulaient goûter au breuvage enchanteur qui tonifie et reconforte, tout en donnant à l'esprit une captivante griserie.

Il nous a été donné d'entendre les réflexions des consommateurs et nous pouvons affirmer que ces propos étaient empreints de la plus vive admiration :

« Vraiment, est-ce possible, une marque algérienne ? — Mais oui, un vin d'Algérie, le mousseux « Saint-Germain » qui a reçu la mission de porter à travers le monde la gloire des vins d'Algérie. »

Il s'acquitte à merveille de cette tâche, puisque de tous côtés — même de lointaines colonies comme Madagascar et Dakar — le service commercial de la société est saisi de commandes importantes.

Quelles sont les raisons déterminantes du succès éclatant que remporte ce mousseux ? Tout d'abord, il y a lieu de faire ressortir les cépages qui rentrent dans sa composition et, particulièrement, les pinots blancs réputés à juste titre pour leur finesse et leur bouquet délicat et qui constituent la base des vins de Champagne. Toutefois, malgré la qualité de ce vin, de tels résultats n'auraient pu être obtenus sans le précieux concours d'une nouvelle méthode de champagnisation, désignée sous le nom de « cuves closes », et qui constitue un perfectionnement incontestable sur l'ancienne méthode champenoise, pleine d'artifices surannés et très onéreux.

Cette nouvelle méthode, qui n'a aucun rapport avec la gazéification — procédé déplorable qui a jeté, pendant de longues années un discrédit sur les mousseux algériens — offre surtout l'incomparable supériorité de donner par fermentation absolument naturelle des mousseux excellents à un prix infime. Et c'est ce qui explique que la consommation des mousseux a augmenté depuis quelques années dans des proportions considérables et, aujourd'hui, sur les tables les plus modestes figure ce vin des fêtes et de joie.

La Société algérienne des vins mousseux naturels a réalisé aux environs d'Alger, à Birmandreïs, une installation dotée des perfectionnements les plus modernes et qui doit être considérée comme la plus importante de celles qui existent en France et peut-être dans le monde entier.

En dehors de ce matériel de choix qui permet d'obtenir annuellement plusieurs millions de bouteilles, la société possède d'immenses et profondes caves souterraines où règne une température toujours fraîche et égale.

L'Algérie qui, jusqu'à ce jour, importait des mousseux de la Métropole, peut être fière de posséder un mousseux de la plus haute qualité.

Course cycliste
Arrivée aux Caves Saint-Germain
(*L'Écho d'Alger*, 22 et 29 mai 1933)

Les sympathiques mécènes, MM. Bertrand et Legras, M. Duchâteau, directeur des mousseux Saint-Germain, sont à féliciter.

(*L'Écho d'Alger*, 16 juin 1933)

Société algérienne des vins mousseux de Birmandreïs informe sa clientèle que son téléphone est relié directement à Alger : n° 13-30

Société algérienne des Vins Mousseux de Birmandreïs
(*L'Écho d'Alger*, 25 octobre 8 décembre 1933)

SOMMES acheteurs toutes quantités bouteilles champenoises vides. Téléphoner au 13-30, Société algérienne des vins mousseux naturels.

(L'Écho d'Alger, 15 décembre 1933)

En raison de l'affluence des ordres reçus pour les fêtes de fin d'année et pour permettre à chacun de bonnes et fructueuses ventes, la direction des Grands Mousseux Saint Germain, en remerciant sa fidèle clientèle, a l'avantage de prier les honorables commerçants qui n'auraient pas encore remis leur commande de le faire au plus tôt, soit à nos agents, soit directement à la Société des vins mousseux naturels, Tél. 13-30, Alger.

Toutes dispositions sont prises afin que, dans un DÉLAI MINIMUM, toutes les commandes soient immédiatement satisfaites.

LA PARISIENNE

(L'Écho d'Alger, 16 février 1934)

Il est rappelé aux sociétaires et amis que la visite des caves de la Société des vins mousseux Saint-Germain, à Birmandreïs, aura lieu dimanche prochain 18 février sous la conduite du directeur de cette société, notre compatriote M. Dettweiler.

Tous les Parisiens, sociétaires ou non, et leurs amis sont cordialement invités.

Le départ en autocar aura lieu à 9 h. 30 très précises devant l'Opéra. Se faire inscrire d'avance à l'adresse suivante : Meunier et Ferrasse, établissements Niagara, 12, rue de Constantine, à Alger.

Prix de la place : 3 francs par personne, aller et retour.

Foire d'Alger

(L'Écho d'Alger, 24, 29 et 31 mars 1934)

Présentation du jus de raisin Uval.

Henri Théophile DETTWEILER, directeur

Né le 30 mars 1891 à Paris.

Chevalier de la Légion d'honneur du 30 mai 1924 (min. Guerre) : lieutenant au 149^e R.I.

Directeur du bureau d'achats du magasin de gros des Coopératives de France à Château-Thierry.

Détaché auprès de l'Union des coopérateurs d'Algérie (1927)

Décédé le 28 janvier 1949.

Visite des anciens combattants
(Le mutilé d'Algérie, 22 juillet 1934)

Sur l'invitation de M. Dettweiler, membre de l'Association et directeur de la firme Saint-Germain, nos camarades, sympathisants et amis, sont allés visiter, dimanche matin, les installations de cette marque à Birmandreïs.

Certainement, tous ceux qui ont fait cette promenade en ont été enchantés et feront de la propagande autour d'eux, en vue de la vulgarisation de ces mousseux qui sont déjà bien en renom.

Le départ s'effectua à 9 heures, de la place du Gouvernement, dans un autobus de la Compagnie des T.M.S. Après être passés par le Ravin de la Femme-Sauvage, on arriva à Birmandreïs.

Notre camarade Dettweiler nous reçut avec son amabilité coutumière et aussitôt la visite commença.

Notre camarade nous donna des explications très détaillées et techniques, tout en se faisant néanmoins comprendre de tout le monde, sur tout ce qui touche à la fabrication des mousseux en général et du Saint-Germain en particulier.

On visita ensuite les galeries souterraines, les caves en somme, où attendent les bouteilles remplies du précieux vin, avant d'être habillées.

On fit une promenade interminable dans ses labyrinthes, où règne constamment une température d'environ 15 degrés, pour déboucher finalement dans la chambre d'habillage, c'est-à-dire la vaste pièce où les bouteilles sont revêtues de leurs étiquettes respectives et des cartes différentes qui font reconnaître leurs qualités : Carte bleue, Carte dorée, Muscati, etc.

Après la visite, c'est avec un réel plaisir que l'on dégusta une coupe de chacune des qualités fabriquées par Saint-Germain, jusques et y compris le « jus de raisin », qui est fabriqué, de même que tous les mousseux de cette très intéressante marque, dans des conditions particulières et qui est fort à recommander.

Là, notre Président Molina sut, par des paroles de circonstance, remercier notre camarade Dettweiler, et être l'interprète de toute l'assistance pour lui prouver que cette visite, agrémentée des explications qu'il avait données avec tant d'à-propos, et en homme qui connaît bien son affaire, avait prodigieusement intéressé les membres et leurs invités.

.....

Journées économiques de l'Oranie
(*L'Écho d'Alger*, 7 décembre 1934)

.....
M. Dettweiler, directeur de la Société algérienne des vins mousseux naturels, précisa, avec l'autorité que lui confère sa grande connaissance des marchés de consommation, les qualités requises des légumes secs. Nous devons, conclut-il, fournir de bons produits bien présentés ; autrement nous courons à des échecs qui décourageront définitivement les producteurs.

.....

Les journées agricoles de la Foire d'Alger
(*L'Écho d'Alger*, 18 avril 1936)

.....
M. Dettweiler traita magistralement de la question de la fabrication des jus de raisin. Il passa en revue toutes les méthodes employées en France et à l'étranger. On doit

vulgariser cet excellent produit en abaissant le prix de revient : c'est la tâche que M. Dettweiler s'est tracée.

.....

DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ALGÉRIENNE
La Société algérienne des vins mousseux naturels à Birmandreis (Alger)
(*Les Spectacles d'Alger*, 9 décembre 1936)

C'est en 1930 qu'a été créée cette importante société dont la destination était la préparation des vins mousseux au moyen des meilleurs vins de l'Algérie.

La SOVIMONA a pris la suite, d'ailleurs, d'une petite industrie créée dans le même but à Alger et dont les résultats étaient déjà très appréciables.

En s'installant à Birmandreis, dans la banlieue proche d'Alger, cette société a visé surtout de pouvoir, comme en Champagne et en Touraine, assurer la conservation des vins mousseux dans les caves profondes creusées à même la colline.

Ces établissements, d'une superficie de 1 hectare dont 3.000 m² couverts, ont ainsi construits 700. mètres de caves où se succèdent les grottes de conservation.

Nous pouvons dire que cette installation est unique en Afrique du Nord. Après des années de travail et de mise au point, les résultats obtenus dans la fabrication des mousseux supérieurs sont dignes d'être connus.

C'est, en effet au moyen de vins blancs tirés de cépages spéciaux (pinots de Champagne), plantés dans des propriétés des environs d'Alger, que sont préparés les grands mousseux SAINT-GERMAIN.

La vente annuelle des: différentes préparations que nous allons énumérer se chiffrent par près de 300.000 bouteilles, ce qui indique la place prise par cette nouvelle industrie algérienne sur son propre marché.

Il est donc préparé :

Le ST-GERMAIN POINTE ROUGE, vin sec exclusivement composé de vins issus de pinots de Champagne signalés plus haut.

Le ST-GERMAIN ÉTOILE D'OR, vin demi-sec très apprécié des connaisseurs.

Le ST-GERMAIN CARTE BLEUE, vin demi-doux.

Le ST-GERMAIN MUSCATI (nom déposé dans tous les pays du monde) est spécialement préparé avec des vins produits de raisins muscats.

Le MUSCATI ST-GERMAIN connaît actuellement un très grand succès, autant en Algérie que dans la Métropole.

Sa finesse, son parfum, sa qualité lui permettent de rivaliser avec les meilleurs vins d'Asti.

La SOVIMONA s'est attachée surtout, pour la préparation de ses vins mousseux supérieurs, à n'employer que des matières premières choisies et de première qualité. C'est ainsi que sur les raisins de pinots blancs de Champagne, il n'est prélevé que le *vin de goutte* pour la préparation duquel un outillage spécial a été usiné ; que les sucres, employés pour la champagnisation, ne sont que des sucres candis supérieurs et purs et que le travail de fermentation des vins mousseux exige au minimum une vingtaine de jours de soins attentifs et assidus.

Sans entrer dans la discussion de savoir si la préparation en cuves closes est supérieure ou inférieure à la méthode dite champenoise, nous concluons simplement sur ce sujet, en déclarant que ce qui importe le plus lorsque l'on veut préparer un bon civet de lièvre, ce n'est ni la casserole, ni la marmite de cuisson, mais plutôt de s'assurer un bon lièvre, de bons condiments et de la préparer avec art, avec le temps et les soins nécessaires.

Suivant cette comparaison, pour les vins mousseux, il en est de même, que le récipient soit de la grandeur d'une simple bouteille .ou. qu'il puisse en contenir 12.000, ceci est d'une importance très relative. .

Ce qu'il faut, avant tout, c'est employer de très bons vins ayant toutes les qualités requises pour faire un bon mousseux, d'excellentes matières premières et faire suivre d'une bonne préparation.

D'ailleurs, le succès actuel des Grands Mousseux ST-GERMAIN en dit beaucoup plus long que toute explication technique complémentaire.

La Société des vins mousseux s'est aussi attachée, depuis 3 ans, à un .problème très délicat, celui de la préparation du jus de raisins frais.

Sur ce terrain particulier et spécial,. après des études et des essais coûteux, nous pouvons dire que la qualité; présentée dans le jus de raisins UVAL ST-GERMAIN a conquis dès le début une très forte clientèle de connaisseurs.

Pour réaliser un jus de raisins offrant au corps médical et aux consommateurs les garanties essentielles de pureté et de conservation, il fallait la mise en œuvre d'un outillage moderne et des plus perfectionnés.

C'est, en effet au moyen de cuves closes destinées primitivement à la fabrication des mousseux, par le froid, puis par des ultra-filtrages que sont préparés les jus de raisins blancs et rosés, portant la marque UVAL ST-GERMAIN.

L'on peut ajouter, sur la qualité de cette: préparation, que dans une exposition récente où furent jugés à la fois les jus de raisins de différentes provenance métropolitaines et algériennes, UVAL ST-GERMAIN a remporté la première place.

Cette société, enfin, s'est attachée, depuis 2 ans, à la vente des bons vins de table supérieurs et des vins fins dé crus.

Elle a lancé sur le marché les vins du Domaine de l'AIN-HAMADI, les vins du Domaine du VIEUX BOU ROUM et les vins du Domaine du KEROULIS.

Par des présentations très soignées, ces fines bouteilles, d'un contenu hors choix, ont conquis la faveur des .gourmets algériens et métropolitains.

Ces quelques lignes situent rapidement la place importante prise par la SOCIÉTÉ DES VINS MOUSSEUX NATURELS dont l'activité s'étend sur différentes branches où elle excelle dans chacune d'elles.

La SOVIMONA. prépare aussi à façon les vins des propriétaires-viticulteurs qui désirent assurer la consommation personnelle des vins mousseux d'excellente qualité.

Concours agricole de Paris 1937

Lauréats algériens
(*L'Écho d'Alger*, 18 mars 1937)

Paris. 17 mars. — Voici la liste provisoire des récompenses remportées par la section algérienne au concours général agricole de Paris pour 1937.

ALGER

Diplômes de médaille d'or : Garcia à Miliana, vin rouge ; Guerre, à Marguerite. vin rouge ; Société algérienne des vins mousseux naturels à Birmandreis, vins mousseux ; Angelard, à Margueritte, vin blanc.

.....

(*L'Écho d'Alger*, 24 février et 3 mars 1938)

SOMMES acheteurs bouteilles Champagne. Offrir Société des vins mousseux St-Germain. Birmandreïs.

Société algérienne des vins mousseux naturels
Société anonyme au capital de 3.500.000 francs entièrement versés
Siège social : BIRMANDREIS (Département d'Alger)
Avis de convocation
(L'Écho d'Alger, 8 mai 1938)

Le conseil d'administration a l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à l'Assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra au siège social, à Birmandreïs, le 23 mai 1938, à 10 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

Rapport du conseil d'administration et *quitus* ;
Rapports du commissaire aux comptes ;
Approbation des comptes et du bilan ;
Renouvellement de mandat à un administrateur ;
Autorisation aux administrateurs suivant article 40 de la loi du 24 juillet 1867.
Tout actionnaire, propriétaire de dix actions, est de droit membre de l'assemblée.
Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à dix peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter. par l'un d'eux à l'assemblée.
Les actions devront être déposées le 14 juin 1939 au plus tard au siège social à Birmandreïs.
Les récépissés de dépôt des sociétés de banque seront acceptés au lieu et place des titres eux-mêmes.
Il sera remis à chaque déposant un récépissé qui servira de carte d'entrée.
Le conseil d'administration.

Société algérienne des vins mousseux naturels
Société anonyme au capital de 3.500.000 francs entièrement versés
Siège social : BIRMANDREIS (Département d'Alger)
R. C. Alger 22.954
Avis de convocation
(L'Écho d'Alger, 4 juin 1939)

Le conseil d'administration a l'honneur de prier MM. les actionnaires d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social, à Birmandreïs, le 19 juin 1939, à neuf heures du matin, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Rapport du conseil d'administration et *quitus* ;
Rapports du commissaire aux comptes ;
Approbation des comptes et du bilan ;
Renouvellement de mandat à un administrateur ;
Autorisation aux administrateurs suivant article 40 de la loi du 24 juillet 1867.
Tout actionnaire, propriétaire de dix actions, est de droit membre de l'assemblée.

Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à dix peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter. par l'un d'eux à l'assemblée.

Les actions devront être déposées le 14 juin 1939 au plus tard au siège social à Birmandreïs.

Les récépissés de dépôt des sociétés de banque seront acceptés au lieu et place des titres eux-mêmes.

Il sera remis à chaque déposant un récépissé qui servira de carte d'entrée.

Le conseil d'administration.

Société algérienne des vins mousseux naturels
Société anonyme au capital de 3.500.000 francs entièrement versés
Siège social : BIRMANDREIS (Département d'Alger)
R. C. Alger 22.954
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
AVIS DE CONVOCATION
Avis de convocation

Le conseil d'administration a l'honneur de prier MM. les actionnaires d'assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social à Birmandreïs, le 19 juin 1939, à dix heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Proposition de liquidation de la société ;

Tout actionnaire propriétaire d'une action est de droit membre de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES VINS MOUSSEUX NATURELS
Société anonyme au capital de 3.500.000 francs entièrement versés
Siège social : Birmandreïs (Alger)
R. C. Alger 22.954
AVIS DE CONVOCATION
à une assemblée générale extraordinaire
(*L'Écho d'Alger*, 16 octobre 1940)

Les actionnaires de la SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES VINS MOUSSEUX NATURELS dont le siège social est à BIRMANDREIS (département d'Alger) sont convoqués par le conseil, d'administration en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société pour le jeudi 31 octobre 1940, à 9 heures du matin.

ORDRE DU JOUR

« Dissolution anticipée de la société »

Les porteurs même d'un seul titre peuvent assister à l'assemblée.

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours au moins avant la date de la réunion, au siège social.

Les récépissés de dépôt des banques pourront remplacer le dépôt effectif des titres.

Le conseil d'administration.

(Censure 12.514)

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES VINS MOUSSEUX NATURELS
Société anonyme au capital de 3.500.000 francs entièrement versés
Siège social : Birmandreis (Alger)
R. C. Alger 22.954
AVIS DE CONVOCATION
à une deuxième assemblée générale extraordinaire
DEUXIÈME INSERTION
(*L'Écho d'Alger*, 25 novembre et 2 décembre 1940)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES VINS MOUSSEUX NATURELS qui avait été convoquée pour le 31 octobre 1940, avec l'ordre, du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant les trois quarts du capital social, les actionnaires de la dite société sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire, au siège social, à Birmandreis (dépt d'Alger), pour le lundi 23 décembre 1940, à neuf heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant qui faisait l'objet de la précédente assemblée, convoquée pour le 31 octobre 1940 :

ORDRE DU JOUR

Dissolution anticipée de la société.

Pour avoir droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres, s'ils ne l'ont fait déjà en vue de la précédente assemblée, avant le 18 décembre 1940, soit au siège social, soit dans les banques.

Le conseil d'administration.

(*L'Écho d'Alger*, 27 décembre 1940)

Par suite de liquidation de la Société des vins mousseux naturels (Établissements Saint-Germain), vend sur place, à Birmandreis, ses différents mousseux (MUSCATI, POINTE-ROUGE, ÉTOILE D'OR) et ses vins fins.
(Censure 21.187)

Société algérienne des vins mousseux naturels
Société anonyme au capital de 3.500.000 francs entièrement versés
Siège social : BIRMANDREIS (Alger)
DISSOLUTION ANTICIPÉE
(*L'Écho d'Alger*, 30 décembre 1940)

Suivant délibération en date du 23 décembre 1940, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société algérienne des vins mousseux naturels, société anonyme au capital de 3.500.000 francs entièrement versés, dont le siège social est à Birmandreis, a prononcé la dissolution anticipée de ladite société et sa liquidation amiable à compter du même jour.

Et elle a nommé comme liquidateur M Maurice DRAY, auquel elle a conféré, en exécution de l'art. 47 des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif social et le paiement du passif, et notamment ceux nécessaires à l'effet de vendre

à l'amiable ou aux enchères publiques, payer, toucher et transporter toutes créances, agir en justice et consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Des copies enregistrées et certifiées conformes du procès-verbal de la délibération susénoncée du 23 décembre 1940 ont été déposées le 27 décembre 1940 à chacun des greffes de la Justice de Paix et du Tribunal de commerce d'Alger.

Pour extrait et mention :

Le conseil d'administration.

(Censure 21.245)

Société algérienne des vins mousseux naturels
AU CAPITAL DE .3 MILLIONS 500.000 FRANCS

(*L'Écho d'Alger*, 13 et 16 janvier 1941)

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 23 décembre 1940, la dissolution anticipée de la société a été décidée ainsi que sa liquidation amiable.

Pour la vente de l'usine, de ses nombreuses dépendances, de l'important matériel et des approvisionnements permettant de continuer la fabrication, s'adresser sur place à M. DRAY, nommé liquidateur, qui fera visiter et recevra les offres écrites d'achats.

Usine bâtie aux portes d'ALGER, sur un terrain sis à BIRMANDREIS, près mairie et église, sur la grande route d'ALGER, d'une superficie de 10.000 m², dont 1.630 bâtis avec 58 caves souterraines assurant une conservation parfaite des mousseux

Grande villa pour loger directeur et bureaux. Important mobilier de bureau : 7 machines à écrire ou calculer, coffre-fort, nombreuses tables chaises, étagères, armoires ; grosse provision d'imprimés divers. Installation complète Daubron pour champagnisation (18 cuves métalliques émaillées de 12, 15, 25 et 100 hectos, avec équipement complet) ; 4 postes étuvage ; ringade fûts ; palan électrique. Installation complète frigorifiques Lebrun (18 frigories) et Quiri (10 frigories) avec moteurs divers ; 39 cuves métalliques de 25, 38, 50, 70 et 100 hectos pour conservation vins ; 4 ouilleurs de 30 hectos ; pompes électriques et a bras ; cave à liqueurs de 12 hectos ; 4 filtres Universel : chaudières ; tireuses Cirier Pavard et Seitz ; 20 machines avec moteurs pour gratter, laver, étiqueter, museler et capsuler les bouteilles ; 2 filtres autolaveurs « Daubron » ; chariots à bouteilles. Installation pour jus de raisin avec matériel complet « Seitz » ; groupe électro-saturateur « Simplimax » pour fabrication limonade. Installation complète force motrice électrique, éclairage et ligne téléphonique ; 5 camions et camionnettes automobiles pour livraisons ; 1 conduite intérieure 14 cv. Chenard ; 2 bascules. Lot important futaille, fûts bordelaises, sixains, barils : 200.000 bouteilles vides champagne, bordeaux et autres. Gros stock bouchons champagne, bondes, étiquettes, étains, muselets ; caisses à bouteilles, caisses d'emballage, etc.

En cave, 30.000 bouteilles mousseux et vins fins.

(Censure 22.590)

(*L'Écho d'Alger*, 17 et 19 avril 1941)

Le liquidateur amiable de la SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES VINS MOUSSEUX NATURELS à BIRMANDREIS informe les intéressés qu'il a encore à vendre : 4 laveuses de bouteilles, 2 bacs, 2 chaudières, 2 museleuses, 1 boucheuse, 1 compresseur de froid QUIRI, 2 capsuleuses, 2 étiqueteuses, diverses pièces rechange pour laveuses, balais métalliques, diverses tables et armoires, presse à copier, etc., etc.

Prière de venir sur place faire des offres. (32.5704).

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES VINS MOUSSEUX NATURELS
Au capital de 3.500.000 francs
en liquidation amiable par décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 23 décembre 1940
(*L'Écho d'Alger*, 21 avril 1941)

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège social, à Birmandreïs, le mardi 6 mai 1941, à 10 heures du matin.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu des opérations accomplies et en cours.
Le liquidateur amiable :
DRAY.
(32.965)

Société algérienne des vins mousseux naturels
au capital de 3.500.000 francs
Siège social à BIRMANDREIS (Alger)
SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION AMIABLE
SUIVANT DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES
DU 23 DÉCEMBRE 1940
(*L'Écho d'Alger*, 11 août 1941)

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués au siège social de la Société, à BIRMANDREIS (près Alger), pour le 1^{er} septembre 1941, à 10 heures, en assemblée générale, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Compte rendu du liquidateur de sa gestion ;
- 2° Exposé et approbation des comptes de ce dernier et *quitus* à lui donner ;
- 3° Fixation du prix de remboursement des actions de numéraire et dispositions diverses à prendre en vue de ce remboursement.

Le liquidateur amiable.
Signé : Maurice DRAY.

Société algérienne des vins mousseux naturels
en liquidation amiable
(*L'Écho d'Alger*, 4 septembre 1941)

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 1^{er} septembre 1941, les 27.000 actions de numéraire, du n° 8.001 au n° 35.000. seront remboursées à quarante-huit francs l'une par le liquidateur, M. M. DRAY, 61 *bis*, boulevard Saint-Saëns, à Alger, à partir du 5 septembre, tous les jours, de 14 à 16 h. 30.

DERNIER AVIS
(*L'Écho d'Alger*, 16 février 1942)

M. DRAY, expert près le tribunal de commerce, liquidateur de la SOCIÉTÉ LAVERGNE DES VINS MOUSSEUX DE BIRMANDREIS, 61 *bis*, boulevard Saint-Saëns, prie les actionnaires qui n'ont pas encore présenté leurs actions au remboursement de le faire d'urgence. (73.552)
